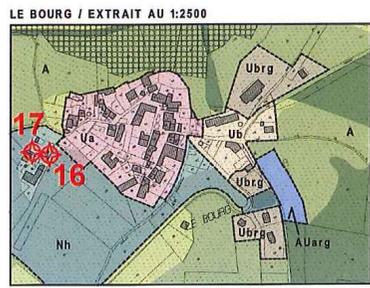


- LEGENDE**
- LES ZONES URBAINES**
- Ue : DÉVELOPPEMENT URBAIN EN EXTENSION
 - Ub : PROLONGEMENT DE L'EXISTANT URBAIN
 - Ubrg : PROLONGEMENT DE L'EXISTANT URBAIN À DENSITÉ ACCRUE
 - Uh : DÉVELOPPEMENT URBAIN EN EXTENSION À DENSITÉ ACCRUE
 - Uhg : DÉVELOPPEMENT URBAIN EN EXTENSION À DENSITÉ ACCRUE EN ZONE DE PROTECTION HISTORIQUE
- LES ZONES A URBANISER**
- AU indicé : ZONE DESTINÉE À ÊTRE RECLASSÉE EN ZONE URBAINES À LA SUITE D'UN DÉCRET EN VERTU DE L'ARTICLE 106 DU DÉCRET N° 2005-1699
- LES ZONES AGRICOLES**
- A : ZONE AGRICOLE
 - An : ZONE AGRICOLE NATURELLE
- LES ZONES NATURELLES**
- Ns : ZONE NATURELLE À PROTÉGER
 - Np : ZONE NATURELLE À PROTÉGER
 - Nh : ZONE NATURELLE À PROTÉGER
 - Ng : ZONE NATURELLE À PROTÉGER
- EMPLACEMENTS RESERVES**
- (R) : NUMÉRO DE L'EMPLACEMENT
- ESPACES BOISÉS CLASSES**
- (B) : BOIS / DONNÉE INFORMATIVE
- exploitation agricole**
- (E) : bâtiment pouvant changer de destination
 - (E) : bâtiment pouvant changer de destination au titre de l'article L.151-11
- perimetre de protection monument historique**
- (P) : ZONE PERIMETRE
 - (P) : ZONE PERIMETRE
- renvoi à la carte d'alignés / voir annexes du PLU**



DEPARTEMENT DE L'ISERE

MAIRIE D'OUVRAGE

COMMUNE DE ST ANDRE EN ROYANS

CONDUITE D'OPERATION

DDE / Service d'Aménagement Urbain

MAIRIE D'OUVRAGE

ARCHEME : ARCHITECTES/URBANISTES 38000 Grenoble tel. 04 76 23 27 27 fax. 04 76 23 27 26
 Micael Equipement 38 rue Eugène Belin 38000 Grenoble tel. 04 76 23 18 38 fax. 04 76 23 37 00

PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION N°1

LE PLAN LOCAL D'URBANISME EST UN DOCUMENT COMMUNAL. IL EST RÉVISÉ ET MODIFIÉ EN VERTU DE LA LOI N° 1253 DU 12 DÉCEMBRE 2000.

P01 DOCUMENT GRAPHIQUE

PROJETÉ LE : 10 Juin 2009
 APPROUVÉ LE : 10 Juin 2009
 DÉLIBÉRÉ LE : 10 Juin 2009
 ÉTABLI LE : 10 Juin 2009